

FORMULAIRE D'ADHESION

Le **PALM A LA DEMANDE (PAD)** est le service de transport à la demande qui complète le réseau « Palm Bus » sur certains secteurs de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, et en particulier sur les secteurs de **Capitou, l'Islette du Riou, Minelle et des Termes à Mandelieu-la Napoule**.

Utilisable uniquement sur réservation, ce service fonctionne sur le principe d'une desserte zonale avec des horaires fixes et montée ou descente à un point de rendez-vous.

Avant de pouvoir réserver, il est toutefois obligatoire d'avoir adhéré au service « Palm à la Demande ».

Envoyer tous les documents au service PAD par courrier à :

Régie PALM BUS – Service PAD

Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex

1- Renseigner les informations suivantes : concernant l'utilisateur du service

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone fixe :Téléphone portable* :

Mail : @

** Pensez à indiquer votre N° de téléphone portable lors de l'adhésion ; il sera très utile pour vous contacter au sujet du dossier ou lors de vos déplacements.*

Secteur(s) PAD MANDELIEU souhaités(s) :

Capitou

Islette du Riou

Minelle

Les Termes

Fait à :

Le : / /

Signature :

2- Joindre au formulaire dûment complété et signé, les pièces suivantes :

1 exemplaire du Règlement d'Exploitation (PAD « Lignes virtuelles ») daté et signé,

1 photo d'identité récente (format 3cm x 3 cm),

1 photocopie d'une pièce d'identité,

1 justificatif de domicile : quittance de loyer, facture EDF...

1 chèque de 9,00 € libellé à l'ordre du Trésor Public** (sauf pour les personnes déjà à jour des frais annuels).

** Les personnes qui ne peuvent payer par chèque devront se rendre dans l'une des agences commerciales PALM BUS pour déposer leur dossier complet et effectuer le règlement en espèces.

Si vous êtes déjà en possession d'une carte nominative « Palm Bus » en cours de validité (frais de 9,00€ déjà réglés)

N° de la Carte :

Type d'abonnement :